

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages..... 600 F ● 32 à 44 pages..... 1 000 F ● 48 à 60 pages..... 1 500 F ● Plus de 60 pages..... 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO.....20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE..... 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1er et 2^e insertions)..... 10 000 F ● Avis d'immatriculation..... 10 000 F ● Certification du JO..... 500 F

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221 37 18 / 221 07 08 Fax : (228) 22214 89 - BP 891 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Tabligbo, Aného, Vogan, Notsé, Kévé, Agou, Kpalimé, Badou, Blitta, Sotouboua, Kara et Cinkassé.

Suivant réquisition, n° 23321 déposée le 21-05-02, Mr MAGLO Emmanuel, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié aux Etats-Unis. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 00ca, situé à Aného-Agovoudou, préfecture des Lacs, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les Héritiers Prince Agbodjan Séwa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24214 déposée le 01-09-03, Mr TOMETY Adadé Tata, profession d'Expert-Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 43a 67ca, situé à Aného-Agovoudou, préfecture des Lacs, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété Hoffer.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25529 déposée le 17-03-05, Mr SOSSOU Koffivi Mawuto, profession d'Attaché de cabinet, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 24ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli, et borné au Nord par le lot 202, au Sud par le lot 206, à l'Est par les lots 203 et 205 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, no 26150 déposée le 16-11-05, Me Habib AYEVA, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 73a 89ca, situé à Sokodé préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom Komah et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud par la collectivité KONAH, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AYEVA Zélia épouse SOSSAH et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26588 déposée le 06-04-06, Mr ALIPUI Dodji, profession d'Attaché de cabinet, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08ha 44a 83ca, situé à Agou, préfecture d'Agou, connu sous le nom d'Avétonou et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par Dakplé Kodjo et à l'Est par la route Avétonou Djama-Kondji.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme TODO ALIPUI Ayawa et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26755 déposée le 29-06-06, Mr HADONOU Ayaovi, profession d'Enseignant chercheur, demeurant à Lomé et domicilié à Nukafu. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 04a 66ca, situé à Mission Tové, préfecture du Zio connu sous le nom de Dzigbe, et borné au Nord par la propriété AHIA TOR Alakpato, au Sud par la propriété WOEGAN Efia (Sud-Ouest), au Sud - Est par la propriété Dosseh AZONWOUBO objet de TF n° 19803 RT, à l'Est par la propriété Dosseh AZONWOUBO objet de TF n° 20546 RT et TF n° 19203 RT et à l'Ouest par la propriété WOEGAN Efia.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26825 déposée le 08-08-06, Mr LAMBONI Mindi, profession de Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 17ca, situé à Lomé Agoényivé Fiové, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot 58, au Sud par le lot 60, à l'Est par les lots 67 et 68 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26897 déposée le 05-09-06, Mr AMEH Toglo Adjévi, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Atiégo, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par la famille Koudopo, au Sud et à l'Ouest par Aloyito Attikin.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AMEH Améyo Roubie née HOUSSOU et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26947 déposée le 27-09-06, Mr WOTOGNON Bossou Logossou, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 49ca, situé à Lomé Bè Kpota, préfecture du Golfe connu sous le nom de Djifa, et borné au Nord, au Sud et à l'est par la collectivité AZIANFO et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme MEYER Massan Elisabeth née ATTOH et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26949 déposée le 27-09-06, Mme SEDDOH Héléti Massa, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Bè Château. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca, situé à Lomé Commune de Lomé, connu sous le nom de Kokétimé et borné au Nord par la rue ANIKO Palako de 12m, au Sud par le titre 539 T-T, à l'Est par la rue Kamina de 14m et à l'Ouest par la propriété AMOUZOU Gbenyo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27048 déposée le 31-10-06, Mr ATSU DETE Komi Etululuia, profession de stagiaire Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Lomé Agoényivé Cacavéli, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par le lot 166B, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot 165.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr ATSU DETE Ezoba Yao Nestor et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27059 déposée le 02-11-06, Mr ADODO Dahouè Kossi, profession de Directeur d'Etablissement, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone nord de la Gendarmerie, et borné au Nord par une rue non dénommée de 30m, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot 241 et à l'Ouest par le lot 239.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27065 déposée le 02-11-06, Mme NIDATO Pibinébi Mazama – Esso Cécile, profession d'Infirmière d'Etat à la retraite, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 06ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par le lot 719, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot 723 et à l'Ouest par le lot 718b.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27070 déposée le 07-11-06, Me DEGBOVI Koffi, profession de Magistrat, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Agou – Gadzépé, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Have et borné au Nord par et au Sud par la propriété SIATINI Komlan, à l'Est par une rue existante de 14m et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27071 déposée le 08-11-06, Mme JIMONGOU Yeitchabré Djanwalé épse NADIEDJOA, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 97a 91ca, situé à Tsevié préfecture du Zio, connu sous le nom de Dalaye Kpotave et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété KOAMI ABA, au Sud et à l'Est par la propriété Koffi Gosmiti.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27072 déposée le 08-11-06, Mr ANIGLO Ayaovi Vidéwou, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 30ca, situé à Tsevié, préfecture du Zio connu sous le nom d'Adéti Kopé, et borné au Nord par la route Adétikopé Avéta, au Sud par la propriété KOUSSIKPO Komlan, à l'Est par la propriété HEMHO et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27093 déposée le 13-11-06, Mr AGBEGNON Akakpo, profession d'Employé de Bureau au PAL, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 98ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Baguida, et borné au Nord par les lots 18 et 19B, au Sud par angle rue de 14m et 16m, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27099 déposée le 13-11-06, Mme QUAM-DESSOU Ohiniba, profession d'Assistante Sociale, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Aflao-Soviépé préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot 781, à l'Est par la lot 784 et à l'Ouest par le lot 780.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27110 déposée le 15-11-06, Mr FOADEY Agbomassou Etsri Jean, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 65ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 24m, au Sud par les lots n° 5 et n° 4, à l'Est par le lot n° 3 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27111 déposée le 16-11-06, Mr KPONVI Kodjovi, profession d' Ingénieur des Mines, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40a 02ca, situé à Ahépé, préfecture de Yoto, connu sous le nom d'Awavémé, et borné au Nord par une rue existante de 12m, au Sud par une rue existante de 12m, à l'Est par une rue existante de 12m et à l'Ouest par une rue existante de 12m et la propriété Koudoufio.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27112 déposée le 16-11-06, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 56ca, situé à Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord et au Sud par la collectivité FODJAGBO, à l'Est et à l'Ouest par deux rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27117 déposée le 17-11-06, Mr GBADAMASSI Mussibao Tyinola, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Bè Kpota Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 07ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dévégo et borné au Nord par une rue existante de 28m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GAGBAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27124 déposée le 22-11-06, Mr KESSIE Komi, profession de Professeur en Médecine, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 65ca, situé à Lomé Bè, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Attiégou et borné au Nord et au Sud par la collectivité AGBOKOU Hodan Simadou, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27127 déposée le 24-11-06, Mr AKAKPOVI Kokou Gbondjidé, profession de Clerc de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 45ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblinkomegan et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété HONKOU, à l'Est par la rue de 14m et à l'Ouest par la propriété Honkou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27128 déposée le 24-11-06, Me Kokoè A. d'ALMEIDA, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 04ca, situé à Aného préfecture des Lacs, connu sous le nom de Messan-Kondji et borné au Nord par des héritiers feu DJIVEHUE K. Kwambagan, au Sud par les héritiers feu DJIVEHUE Dovi dit Baby, à l'Est par une rue de 10m et à l'Ouest par la propriété TIGOE ASRI Franck et TIGOE Ahlonko Eric Joseph.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr ADABUNU Têtê Pagalato et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27130 déposée le 27-11-06, Mr PETCHEZI Essodéina, profession de Fonctionnaire au PNUD, demeurant et domicilié à Addis-Abeba. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 83ca, situé à Yadè, préfecture de la Kozah, et borné au Nord par la collectivité Bébessiki et la propriété Komossi, au Sud par le Garage Auto Yadè, à l'Est par la route du marché Koudjouka et à l'Ouest par la collectivité Bébessiki.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27134 déposée le 27-11-06, Mme TEKO Akuélé, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 51a 23ca, situé à Aného Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Apouablé et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par la propriété Lassey.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27135 déposée le 27-11-06, Mr KAO Pitassa, profession de Directeur Général des SPT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 18ca, situé à Afanyan Gbléta, sous préfecture d' Afanyan, et borné au Nord par la route Amégnran-Afanyangan, au Sud par un passage de 6m, à l'Est par la collectivité Soèdè et à l'Ouest par une rue existante.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société des Postes du Togo (SPT) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27139 déposée le 28-11-06, Sieur GLORIA-CHAPALYS Kouam, profession Directeur de Société, demeurant et domicilié à Paris. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural complanté de produits vivriers, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 279ha 18a 04ca, situé à Tsévié Gblenvié Ave-djen, préfecture du Zio connu sous le nom d'Avevoen, et borné au Nord par la rivière du Zio, au Sud par les collectivités Folly Matrèvi et Dzilan, à Est par les collectivités Awoudja Akangni Gada Guenou Mane Adewo et Dzilan et à l'Ouest par la collectivité Afonoapé Kossi Kouma, Koklovi Yawo, Folly Matrèvi et la propriété Adon Tékli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27141 déposée le 28-11-06, Mr AGBEMENOU Kwadjo, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 94ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Agbodrafo Kpota, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité BROOHM et à l'Ouest par une rue en projet de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27145 déposée le 30-11-06, Mme AYI Ayoko Djigbodi épse MIHEAYE, profession d'Employée de Bureau, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 14ca, situé à Lomé Afiao-Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot 37bis, à l'Est par le lot 37 et à l'Ouest par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27146 déposée le 30-11-06, Mr DOVOR Komlan, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 00ca, situé à Lomé Apédokœ, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 18m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Agbolossou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme DOVOR Afi Mokpokpo née AGBEGNA et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27147 déposée le 1^{er}-12-06, Mr KPAKPADJA G. Kossi, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 04ca, situé à Lomé Sanguera préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zomssimé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Agbévé Adjagbana, au Sud par la route Agoényivé Sanguéra.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27149 déposée le 04-12-06, Mr LOAMEDENUDZI Yawovi, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 53ca, situé à Lomé Agoényivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot 475, à l'Est par le lot 476 et à l'Ouest par le lot 460.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr BOSSOU Kodjovi Gnanvo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27150 déposée le 04-12-06, Mr TCHAKPANA Afi Niassounafa, profession de Coiffeuse, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Agbotamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27152 déposée le 04-12-06, Mr Etsè Damien ADAWOUSO, profession de Rebobineur, demeurant et domicilié à Lomé Fréau Jardin. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 03ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiove et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 71, à l'Est par le lot n° 61 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27153 déposée le 11-12-06, Mr KPNOMAIZON Komlanvi, profession de Mécanicien chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 13ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Nika et borné au Nord par une rue en projet de 14m, au Sud par les lots n° 463 et 470, à l'Est par une rue en projet de 14m et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DOEVI ABBEY Anani, domicilié à Bamako et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27154 déposée le 11-12-06, Me Baby Lucien OLYMPIO, profession d'Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 60ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot n° 214, au Sud par le lot n° 221, à l'Est par une rue en projet de 14m et à l'Ouest par les lots n° 219 et 216.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27155 déposée le 11-12-06, Mr KUEVI Kugblénu Kpatawuto, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Agbodrafo. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 21ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs, et borné au Nord par la propriété ABOTSI Sovéadi Gbedessi, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par la propriété ABOTSI SOVEADI Gbedessi et à l'Ouest par la propriété DEGUE Kponou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27156 déposée le 11-12-06, Mr AYIVOR Siva Agbéko Kossi, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 47ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Centrale Nord et borné au Nord par le lot 204, au Sud par un passage de 6m, à l'Est par le lot 205B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27158 déposée le 12-12-06, Me Béatrice AMENYAH, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Sanguéra préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété Hlomador, à Est par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr LAWSON Aziako Latévi Essénam et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27160 déposée le 13-12-06, Mr KANEKATOYA Yao, profession d'Administrateur des Banques, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 29ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord par le lot n° 1642, au Sud par le lot n° 1646, à l'Est par le lot n° 1644 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27161 déposée le 13-12-06, Mr EBLE Kokou, profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 53a 35ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Akpami.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27162 déposée le 13-12-06, Mr KANEKATOYA Yao, profession d'Administrateur des Banques, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant

de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 19ca, situé à Lomé Aflao Totsivi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvé et borné au Nord par le lot n° 683, au Sud par les lots n° 685 et 686, à l'Est par la route pavée Totsi Adidogomé et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27163 déposée le 13-12-06, Mme BOUAKA Abra Cécile épouse DZOKPE, profession de Sage Femme d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 92ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété Kéti Kokouvi et à l'Est par une rue non dénommée de 30m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27164 déposée le 13-12-06, Mr BELENGAI Boukari Moumouni, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Tomdè. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4ha 17a 45ca, situé à Welou, préfecture de la Kozah, et borné au Nord par la collectivité ATCHALI, au Sud par la collectivité PATATCHO, à l'Est par les collectivités ATCHALI Balé, PATATCHO et à l'Ouest par les collectivités PATATCHO et KPENGUIÉ.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Communauté Musulmane de Kara et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27167 déposée le 14-12-06, Me POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession de Notaire à Lomé, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 85ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la route Agoényivé Kélégou, au Sud par le lot n° 15, à l'Est par le lot n° 17 et à l'Ouest par le lot n° 14.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr BALI Maya-M'ba et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27168 déposée le 14-12-06, Me POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 58ca, situé à Kara Tomdè, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la propriété Kaléwa, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la propriété Awouli.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr BALI Maya-M'ba et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27169 déposée le 14-12-06, Me POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 17ca, situé à Lomé Aflao Gakli, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gakli et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par le lot n° 908, à l'Est par le lot n° 914 et à l'Ouest par une rue.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société GIBTP représentée par Mr BALI Maya-M'ba et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27170 déposée le 14-12-06, Me POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 11ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 729, à l'Est par le lot n° 725 et à l'Ouest par le lot n° 726B.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr AKAYA Piguendéléwé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27171 déposée le 15-12-06, Mme AFOLABI Sadatou Oyélékan, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Solidarité. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Batomé Totsi, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot 573, à l'Est par une rue non dénommée de 21m et à l'Ouest par le lot 574.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27172 déposée le 15-12-06, Mme KAMARA Mondjon-Nawè, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au Nord par le lot 2076, au Sud par une rue en projet, à l'Est par le lot 2078 et à l'Ouest par le lot 2074.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27173 déposée le 15-12-06, Mlle KOUMAYENA M'baweni, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aviation et borné au Nord par le lot n° 229, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par le lot n° 234 et à l'Ouest par le lot n° 232.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27174 déposée le 15-12-06, Me Béatrice AMENYAH, profession de Notaire à Lomé, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 48ca, situé à Lomé Anfamé Kpota, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Anfamé Kpota et borné au Nord par le Bd Malfa-Kassa, au Sud par le lot n° 3B, à l'Est par le lot n° 4 et à l'Ouest par le lot n° 2.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr Ahissou Jean PADONOU et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27175 déposée le 15-12-06, Mme OGOUBI Afi, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 90ca, situé à Lomé Aflao préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété Koumani, au Sud et à l'Est par des rues de 10m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27176 déposée le 15-12-06, Mr PLACCA Boevi Kpévi, profession d'Inspecteur du Travail à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 31ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Djassème et borné au Nord par la propriété AMOUZOU Dokpo, au Sud par la propriété DANTSE Fioklou, à l'Est par la propriété NUBUKPO K. Mawuényigan et à l'Ouest par la propriété AMOUZOU Dokpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27177 déposée le 15-12-06, Mr GADASSOU Koffi Dedoté, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 75ca, situé à Lomé Agbalépédogan, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 24m, au Sud par les lots n° 457 et 458, à l'Est par le lot 466B et à l'Ouest par les lots 463 et 464 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27178 déposée le 15-12-06, Mr AZIANSI Komi, profession de Déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 01ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klévé et borné au Nord par les propriétés AKADJA Ahombo et Bati, au Sud par la route Agoényivé Mission Tové, à l'Est par la propriété AKADJA Ahombo et Bati et à l'Ouest par la propriété Zoglo Sessinou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27181 déposée le 18-12-06, Me SOEDJEDE A. K. Galolo, profession d'Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 13ca, situé à Lomé Kélegougan, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par Adégnon S. Akakpo Agadji et à l'Ouest par la route Lomé Djagblé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr NOMENYO Elinam Yaovi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27182 déposée le 18-12-06, Me SOEDJEDE Agbéhédou Galolo Kwami, profession d'Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 96ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par trois rues en projet et à l'Ouest par le lot 177 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme NOMENYO Ayawa née ABOFLA et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27183 déposée le 18-12-06, Mme ZEKPA Matékayi, profession de Secrétaire à la CEDEAO, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Klobatème, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Poulan Dogli.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27184 déposée le 18-12-06, Mme ZEKPA Matékayi, profession de Secrétaire à la CEDEAO, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Lomé Klobatème, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Poulan Dogli.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27185 déposée le 18-12-06, Me Edoh AGBAHEY, profession d'Avocat au Barreau de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 07ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe, borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot 2772, à l'est par le lot 2781 et à l'ouest par le lot 2779.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. GNIDOTE Zokpodo Sémévo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27186 déposée le 18-12-06, Me Edoh AGBAHEY, profession d'Avocat au barreau, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36ha 85a 40ca, situé à Kévé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Agnron et borné au nord par la propriété AVEKOR Agbelengo, au sud par la Collectivité MEDE, à l'est par la Collectivité BISSA et à l'ouest par la Collectivité AVEKOR.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr GNIDOTE ZOKPODO Sémévo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27188 déposée le 18-12-06, Mr GABA Akouété, profession de Magasinier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 21ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, borné au nord par le lot n° 19, au sud par le lot n° 21, à l'est par les lots n° 23 et 22 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27189 déposée le 19-12-06, Mme GBOMITAAMA, profession de commerçante, demeurant à Lomé Aflao Totsi et domiciliée à Lomé Aflao Totsi. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1a 16ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord, à l'est, à l'ouest par le surplus du lot 1588 bis A, au sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27190 déposée le 19-12-06, Mr AWESSO Kobiédéma, profession de Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 99ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Pouda et borné au nord par la propriété Yao Kao, au sud par une rue existante de 20 m, à l'est par une rue existante de 14 m et à l'ouest par la propriété Yao Kao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27191 déposée le 20-12-06, Mr SOOU-DADJA Aské, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit

jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 87ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au nord et à l'ouest par la propriété EKPE, au sud par une rue de 14 m et à l'est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27193 déposée le 20-12-06, Mr AKUE Adoté Gaméli, profession de Technicien Bâtiment, demeurant à Lomé Tokoin Solidarité et domicilié à Lomé Tokoin Solidarité. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 60ca, situé à Lomé Baguida Avépozò, préfecture du Golfe, borné à l'est par une rue existante de 16 m, au sud par et à l'ouest par la propriété Gbonfou Miglassodé, au nord par la propriété Gbonfou Megnayona.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AKUE Adolé Georgette et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27194 déposée le 20-12-06, Mr ANANI Kodjovi Gaston, profession de Pasteur, demeurant à Lomé Ablogamé et domicilié à Lomé Ablogamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 86ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au nord par la propriété WOGODO Minawo, au sud par la Collectivité GATOR, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par la Collectivité ZOWONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27195 déposée le 20-12-06, Mme ABIASSI Kokoèvi épouse AMEDEGNATO, profession d'Huissier de Justice, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 94a 76ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Afiadényigban et borné au nord par la propriété ANYIGBANYO Amou, au sud par la propriété TSIGO Kossi, à l'est par la Collectivité AZIANMADIA et à l'ouest par la propriété GBOMA.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à AMEDEGNATO Koffi Mewémè et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27196 déposée le 21-12-06, Mr AFFAMBI Adéboké Mensan, profession de cadre de banque, demeurant à Lomé Kotokoukondji et domicilié à Lomé Kotokoukondji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 85ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs, et borné au nord par la propriété AKADA DJANIE Akouété Lambert, au sud par une rue existante de 12 m, à l'est par une rue existante de 14 m et à l'ouest par la propriété AKADA DJANIE Akouété Lambert.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27197 déposée le 21-12-06, Mlle EDORH Sika Hovémédé, profession Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 71ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au nord par la propriété GAZAN Ayawovi, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par la propriété GAZAN Ayawovi et à l'ouest par la propriété GAZAN Ayawovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27198 déposée le 21-12-06, Mme Laali Marie Angèle BANIPO épouse BARNABO, profession d'Enseignante à la retraite, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n° 10bis, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot 11 et à l'ouest par la voie rapide de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr BARNABO Fonambe Saanido Pascal et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27199 déposée le 21-12-06, Mr SOUGUÏTI Alassani, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 61ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Danlimé et borné au nord par la Collectivité Dokpo et la propriété Gbessivi, au sud, à l'est et à l'ouest par la Collectivité Fotoké.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27200 déposée le 21-12-06, Mlle TSISSEGLO Afiwoa, profession Couturière, demeurant et domiciliée à Lomé Hédzranawoé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe, et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par la voie express de 80 m, à l'est par le lot 144 et à l'ouest par le lot 140.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27201 déposée le 21-12-06, Mr KWETEVI D. Nikoué, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 02a 88ca, situé à Lomé Aflao Lankouvi, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avoémé et borné au nord par Agbenyega Kangavi, au sud par Kulewossi Atatsi, à l'est par Agbodo Amegayido et l'EPP de Lankouvi et à l'ouest par Goli Komla et Adranyi Takuma.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27204 déposée le 22-12-06, Mme SEHOUBO Ablavi née KETOBIOKOU, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Agoènyivé-Kégué, préfecture du Golfe, borné au nord par le lot n° 511, au sud par le lot n° 507, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 509.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27205 déposée le 22-12-06, Mme GOEH-AKUE Adokovi, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 2a 77ca, situé à Lomé Amoutiévé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord par le propriété Ayigah Mikando, au sud par la propriété Agbessi Amouzou, à l'ouest par la rue de Paris de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27206 déposée le 22-12-06, Mr ADENOU John, profession Technicien automobile, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 97ca, situé à Aného Agbodankopé, préfecture des Lacs, borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est et à l'ouest par la propriété Agbodan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27207 déposée le 22-12-06, Mr d'ALMEIDA Komi Adébayo, profession d'Ingénieur en Génie Mécanique, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 28ca, situé à Aného Agbata Allaglo, préfecture des Lacs, borné au nord par une rue existante de 14 m, au sud par une rue existante de 16 m, à l'est par la Collectivité Allaglo et à l'ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27208 déposée le 26-12-06, Mr Ahamadou TAIROU, profession de Notaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 97ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par une rue de 28 m, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété AGBODEKA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle AGBERE Aquémé Timé Mifé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27209 déposée le 26-12-06, Mr PALABE Damégbène, profession de Topographe, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1a 77ca, situé à Agoènyivé Adougba, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adougba et borné au nord par le lot n° 146, au sud par le lot n° 143C, à l'est par une rue non dénommée de 6 m et à l'ouest par le lot n° 143A.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle AGBERE Daya épouse ADAMOU et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27210 déposée le 26-12-06, Mme DJOBO Larba épouse TAKASSI, profession de Professeur au CEG, demeurant à Lomé Bè Klikamé et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 98ca, situé à Agoènyivé Awonkouï, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Awonkouï et borné au nord par une rue dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 165, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par le lot n° 163.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27212 déposée le 27-12-06, Me KODA Koffi, profession de Magistrat Conseiller, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 16ca, situé à Lomé Aflao-Amadahomé, préfecture du Golfe, borné au nord et à l'est par les héritiers DOVO Nyalété, au sud et à l'ouest par des rues de 28 m et 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27213 déposée le 28-12-06, Mr ACQUERON Kpakpovi Adoté, profession Gérant de Société, demeurant à Lomé Agbalépédogan et domicilié à Lomé Agbalépédogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 17ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Dévuimé et borné au nord par la Collectivité AGBETO DOUDE et une rue de 14 m, au sud et à l'est par la Collectivité DOUDE et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27214 déposée le 28-12-06, Mr MENSAH-NEGLOKPE Akovi, profession Agent des douanes à la retraite, demeurant à Lomé Ablogamé N° 1 et domicilié à Lomé Ablogamé N° 1. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25a 37ca, situé à GBAMA-KOPE, préfecture du Zio, borné au nord par la propriété NEKOWADJE Divo, au sud et à l'est par la propriété AFANGBEDJI et à l'ouest par la propriété ATSISSOGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27215 déposée le 28-12-06, Mlle KOGOE Mognozibè, profession de Religieuse, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 70ca, situé à Yadè, préfecture de la Kozah, borné au nord par un passage de 3 m, au sud par la collectivité N'DADIA, à l'est par les Collectivités PANASSA, PEREZE, N'DADIA et à l'ouest par la Collectivité Tchalla.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27216 déposée le 02-01-07, Mr SEKPONA Kossi, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 20ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Yokoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agblégan et borné au nord et au sud par la Collectivité Passakou, à l'est par une rue existante de 14 m et à l'ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27217 déposée le 03-01-07, Mr ABIGUIME P'Kala Pobossi, profession de Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12ha 83a 36ca, situé à Notsè Kpèlè, préfecture du Haho, borné au nord par la propriété Kaféchina D. Patrick, au sud et à l'est par la Collectivité Kadagali Avoussoukpo et Atitsékou, à l'ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27219 déposée le 04-01-07, Mr KITEMA Essoyabam, profession d'Inspecteur des douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9a 00ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvé et borné au nord, au sud et à l'ouest par Eklou Alomadiakèdédé, à l'est par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27221 déposée le 04-01-07, Mr ADOUKONOU Kowouvi, profession de Topographe Dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1a 10ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, borné au nord et à l'est par le lot n° 513, au sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 508A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27222 déposée le 04-01-07, Mr KITEMA Essoyabam, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 54a 03ca, situé à Tsévié Adetikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Amila et borné au nord par la Collectivité Guéli, au sud, à l'est et à l'ouest par trois rues existantes.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27225 déposée le 05-01-07, Mr DAGO Boukari, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 56ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété ISSIFOU Mohamoudou et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27226 déposée le 05-01-07, Mrs NION EKLU Belen et EKLU Kossi Agbèko, profession d'Ethnologue et de Technicien, demeurant à Genève de passage à Lomé et domiciliés à Genève. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9a 10ca, situé à Kpogan Agbètko, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbètko et borné au nord par la collectivité Allaglio, au sud par la propriété OKONKWO, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par la Collectivité Agbanvito.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27227 déposée le 05-01-07, Mr DAGO Boukari, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 03ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au nord par la propriété TOUBGUA Inoussa, au sud par une rue existante de 10 m, à l'est et à l'ouest par la propriété TOUBGUA Inoussa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27229 déposée le 08-01-07, Mr ASSIH Essoham, profession de Contrôleur des douanes, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13ha 00a 00ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de ATEDA et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par la propriété Palanga, à l'est par un ruisseau et à l'ouest par la propriété Palanga.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27230 déposée le 08-01-07, Mr ASSOGBA Mensah Démagnon Kodjo Kpévi, profession de Spécialiste animalier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, borné au nord par le lot n° 4, au sud par une rue de 24 m, à l'est par les lots n° 4bis et 5bis et à l'ouest par le lot n° 7.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27231 déposée le 09-01-07, Mr N'KONOU Komlan Mawuena, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 97ca, situé à Lomé Agoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiodoukpui et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud et à l'ouest par la propriété AKAKPO Edo Kokou et à l'est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27233 déposée le 09-01-07, Mme MIDAANGA Tantoa, profession de Cadre de Togo-Télécom, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 95ca, situé à Agoènyivé Cacavelli, préfecture du Golfe, borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 64, à l'est par les lots n° 55 et 65 et à l'ouest par les lots n° 53b et 54b.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27234 déposée le 09-01-07, Mr AMESSIAMENOU Koffi, profession d'Ingénieur Electromécanicien, demeurant à Lomé Aflao Avédji et domicilié à Lomé Aflao Avédji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 63ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au nord par la propriété MAGNO Sewode et la propriété NYUIADZI Roger, au sud par la propriété AKAKPO Djifa Kodjovi, à l'est par la Collectivité DANKPUI et à l'ouest par la propriété KAGLAN Huili et une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27235 déposée le 09-01-07, Mr AMESSIAMENOU Koffi, profession d'Ingénieur Electromécanicien, demeurant à Lomé Aflao Avédji et domicilié à Lomé Aflao Avédji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Dimado Kossi, au sud par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27236 déposée le 10-01-07, Mr KODJO Anoumou, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 17ca, situé à Lomé Devégo, préfecture du Golfe, borné au nord par Anoko, au sud par la propriété Sanvee A., à l'est par la Collectivité AFANWOUBO et à l'ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27237 déposée le 10-01-07, Mme EFOUE Adjoavi épouse FABRE, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 13a 74ca, situé à Lomé Togblé-Copé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fidokpui et borné au nord par la Collectivité DOVON, au sud, à l'est et à l'ouest par la Collectivité DOVON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27238 déposée le 11-01-07, Mr ADOM Wiyao Kpao, profession de Médecin des FAT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 49ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lavanyo et borné au nord et à l'est par deux rues non dénommées, au sud et à l'ouest par la propriété Azévi Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27239 déposée le 11-01-07, Mlle DARRAH A. E. Enyo, profession d'Etudiante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4ha 43a 23ca, situé à Tsévié-Dono, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kolodzopé et borné au nord par Agbédévi Eloho, au sud par Boko Gaba et Agbavito Bokovi, à l'est par la Collectivité SOWOU et à l'ouest par Kouma Togbé Amédumé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. DARRAH Afangbédji Gninévi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27240 déposée le 11-01-07, Mlle DARRAH A. E. Enyo, profession d'Etudiante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 00a 37ca, situé à Tsévié-Gblenvié-Kpétsi, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tové et borné au nord par Agbodéka Toha, au sud par Darrah Komlan Afangbédji et la Collectivité Missiaméno, à l'est par la Collectivité Agbotsè et à l'ouest par Elo Agbédévi Martin.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. DARRAH Afangbédji Gninévi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27241 déposée le 11-01-07, Mr ADOM Wiyaoû Kpao, profession de Médecin des FAT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Agoényivé Elavagnon, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lomé III et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Séblé, au sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27242 déposée le 11-01-07, Mr SOUGUITE Kombaté Fousséni, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 85a 69ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kolonou-Towuidzi et borné au nord par la propriété Nangbog Barnabo, au sud par la propriété Nyangaya, à l'est par l'emprise de la rivière Kolo et à l'ouest par les propriétés Gavi Sossou et Zomayi Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27243 déposée le 11-01-07, Mr TIDJANI Soumaïla, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 15ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe, borné au nord par le lot n° 1074, au sud par une rue de 21 m, à l'est par le lot n° 1069bis et à l'ouest par le lot n° 1068.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27244 déposée le 12-01-07, Mr KITEMA Essoyabam, profession d'Inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 99ca, situé à Kara Tomdè, préfecture de la Kozah, borné au nord par les lots 1545 et 1547, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot 1548.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27245 déposée le 12-01-07, Mr EDOH Agossou, profession d'Employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 87ca, situé à Aného Agbata, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Lanzo et borné au nord et à l'ouest par la Collectivité Gnamata, au sud par une ruelle de 6m, à l'est par Logossou Allaglo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ANIGLO Ayaovi Vidéwou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27246 déposée le 12-01-07, Mr SOTODJI Abram, profession d'Inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Baguida-Adamavo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Maya-Kopé et borné au nord par le lot 1110, au sud par le lot 1114, à l'est par le lot 1113 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27247 déposée le 12-01-07, Mr KITEMA Essoyabam, profession d'Inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 01ca, situé à Kara Lama Feing, préfecture de la Kozah, borné au nord par les propriétés Tchegbassi et Yao, au sud par la route Kara-Kétau, à l'est par la propriété Piya Gnazou et à l'ouest par la propriété Tchegbassi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27248 déposée le 16-01-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Lankouvi, préfecture du Golfe, borné au nord par une rue existante de 16 m, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Hodo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27249 déposée le 16-01-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 40ca, situé à Lomé Aflao Lankouvi, préfecture du Golfe, et borné au nord par la collectivité Hodo, au sud par une rue existante de 16m, à l'est par une rue existante de 14m et à l'ouest par une rue existante de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27250 déposée le 16-01-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 72ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpo Logogomé et borné au nord, au sud et à l'est par la Collectivité Laba et à l'ouest par une rue non dénommée de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27251 déposée le 16-01-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 10ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpo Logogomé et borné au nord et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m, au sud et à l'est par la Collectivité Laba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27252 déposée le 17-01-07, Mme Afiavi Siricatou do REGO-D'ALMEIDA, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59a 95ca, situé à Lomé Klobatémé, préfecture du Golfe, borné au nord et à l'ouest par des rues de 16 m, au sud par la Collectivité Nondounou, à l'est par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27253 déposée le 17-01-07, Mr AMEGANDJI Koffi Ayéné, profession de Menuisier, demeurant et domicilié à Lomé Attiéguou. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 70ca, situé à Lomé Bè Commune de Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Attiéguou et borné au nord par une rue non dénommée de 10 m, au sud par le lot 139, à l'est par le lot 138A et à l'ouest par les lots 136 et 137.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27254 déposée le 17-01-07, Mme KRUEGER Violette, profession de Coiffeuse, demeurant et domiciliée à Abidjan. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9ha 01a 93ca, situé à Agoudja Badja, préfecture de l'Avé, connu sous le nom d'Afonou et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Dra Agodoè, à l'ouest par la propriété Bada Kokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27255 déposée le 17-01-07, Mme KRUEGER Violette, profession de Coiffeuse, demeurant et domiciliée à Abidjan. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4ha 52a 28ca, situé à Agoudja Badja, préfecture de l'Avé, connu sous le nom d'Afanoukopé et borné au nord par Akossa Bedou et Adjodji, au sud par Eklou Amenouvon Ehla Kpondjéga et Mississo Adodji, à l'est par Agama Aziokpo et Moudon Kossi, à l'ouest par Dra Zikpo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27256 déposée le 17-01-07, Mr POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27a 63ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Sényavou et borné au nord par une rue existante de 16 m, au sud par la collectivité Halo, à l'est par une rue existante de 16 m et à l'ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. LEMOU Kodjo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27258 déposée le 17-01-07, Mr GADZE Kossivi Alavanyo, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Tsévié. Majeur non interdit jouissant de ses droits

civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 11ca, situé à Tsévié Hétsiavi, préfecture du Zio, connu sous le nom de Hétsiavi et borné au nord par le lot 11, au sud par le lot 16, à l'est par le lot 14 et à l'ouest par une rue en projet de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise de Pentecôte Internationale du Togo, district de Tsévié et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27259 déposée le 18-01-07, Mr LOCOH Lonlon Komlan, profession d'Economiste à l'ONU, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 85ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot 1261bis, à l'est par le lot 1256bis et à l'ouest par le lot 1254bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27262 déposée le 18-01-07, Mr KPETSU Messan Alexis, profession d'Administrateur de projet, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 03ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord par une rue existante de 14 m, au sud et à l'est par la Collectivité BADAGBON et à l'ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr NOUTSOUGAN Yawo Mawuna et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27263 déposée le 22-01-07, Me Habib AYEVA, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5ha 35a 88ca, situé à Kpété-Béna, préfecture de Wawa, connu sous le nom de Bibi et borné au nord par la propriété Agbabonou, au sud par la propriété Agbléwonoukou, à l'est par la propriété Yaodji Komla et à l'ouest par la propriété Agbanou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. NYUIADZI Yao Dzifa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27264 déposée le 22-01-07, Me GNAZO Mémessilé, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits

civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 36ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Dossou, au sud par un passage de 10 m, à l'est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27265 déposée le 23-01-07, Mr AGBOKOU Adodo, profession de Directeur d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 99ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de TOGO 2000 et borné au nord par le lot 859, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot 856 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27266 déposée le 24-01-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au nord par la propriété Zankou Kossi, au sud par la propriété Djimédo, à l'est par une rue existante de 14 m, à l'ouest par la propriété Lawson.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. MATHEY-ADELY Mathéky Michel et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27267 déposée le 25-01-07, Mr MENSAH Fococo Tété, profession d'Ingénieur civil, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 77ca, situé à Lomé Baguida Tamanyé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lom-Nava et borné au nord par Amouzou Kpongnon, au sud par une rue de 16 m, à l'est et à l'ouest par la propriété Djabaku Dovi Charles.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27269 déposée le 25-01-07, Me Habib AYEVA, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier

de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par la Collectivité Kpami, à l'est par une rue non dénommée de 14 m, à l'ouest par la propriété Foli Foli.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. MATTHIA Apoté Mawulawoè et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27270 déposée le 26-01-07, Mr AKAKPO Mondja Jean, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 52ca, situé à Aného Kossi agbavi, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kossi Agbavi et borné au nord par la propriété Apéléte, au sud par la propriété Ségla Adanwonou, à l'est et à l'ouest par des rues de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27271 déposée le 26-01-07, Mr DOMINGO Mikidarou, profession de Chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 94ca 55, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe, borné au nord par le lot 71, au sud par une rue de 28 m, à l'est par le lot 57 et à l'ouest par le lot n° 55.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27273 déposée le 29-01-07, Mr GOMADO Kodjo Kouhoakpe, profession d'Entrepreneur à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 14ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atikpa et borné au nord par le lot 168, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par une voie ferrée Kpalimé-Lomé et à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27274 déposée le 29-01-07, Mr TEKOU Koutemba, profession de Fonctionnaire de Police, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé Gbonvé. Majeur non

interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 29ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Viza Sémaha.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27276 déposée le 29-01-07, Mr SEMANOU Kokou, profession d'Ingénieur Génie Civil, demeurant et domicilié à Lomé Novissi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 81ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au nord par M. Rémi, au sud et à l'est par la propriété Ishmaël Komla ACOLATSE et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27281 déposée le 29-01-07, Mr AYAHO Essozimna T. Mazamana, profession d'Expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 16ca, situé à Lomé Tokoin-Hédzranawoè, préfecture du Golfe, borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par une rue dénommée de 10 m, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par les lots n° 1, 2 et 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27283 déposée le 30-01-07, Mr LABARI Essoham, profession d'Ingénieur géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 43ha 21a 69ca, situé à Blitta, préfecture de Blitta, connu sous le nom de Tchaboudé et borné au nord par la propriété Pakoutcharé Bataba, au sud par la propriété PAKPAN Yao, à l'est par un cours d'eau et à l'ouest par les propriétés ALITI Kodjo et PAKPAN Yao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27284 déposée le 30-01-07, Mr LABARI Essoham Komlan, profession d'Ingénieur géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 45ca, situé à Sotouboua-Tchitchao, préfecture de Sotouboua, borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par la propriété Atongon, à l'est par la propriété de Mme KETAKOU, à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27287 déposée le 31-01-07, Mr AKUE Adoté Aményiamé, profession de retraité d'Air Afrique, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé Afiao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zanvi et borné au nord et à l'est par la Collectivité Konou, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'ouest par une rue non dénommée de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27288 déposée le 31-01-07, Mme AHIALEGBEDZI Amavi, profession de Restauratrice, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 82a 47ca, situé à Notsè Djémégni, préfecture de Haho, connu sous le nom de Kpédigni et borné au nord par les propriétés Yendoutin Clément, Hessou Komlan et Aboubakar Karssani, au sud par le Ruisseau Kpétoé et les propriétés Amouzou Adokou Kossi et Afadji Koffi, à l'est par la propriété Afadji Koffi, à l'ouest par la propriété Hamani Issaka.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27289 déposée le 31-01-07, Mlle AHIALEGBEDZI Amavi, profession de Restauratrice, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier divisé par le Ruisseau Alo d'une contenance totale de 20ha 63a 44ca, situé à Akata-Agame, sous-préfecture de Kpélé Akata, connu sous le nom de Akanou-Alo et borné au nord par les propriétés Agbini Koffi et Esseh Ekpé, au sud par la propriété

Esseh Kossi, à l'est par la propriété Nogbé Kokou Nathanaël, à l'ouest par les propriétés Awa Akoua Folly, Zewou Kossi Martin et le Ruisseau Aka.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27291 déposée le 01-02-07, Mr AKLIKOKOU Kossivi Dzouwogbo, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Hahotoé, préfecture de V6, connu sous le nom de Sadayamé Tsidé et borné au nord par les héritiers SOKE, au sud par une rue de 16 m, à l'est par les héritiers SOKE et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27292 déposée le 01-02-07, Mr AKLIKOKOU Kossivi Dzouwogbo, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 79ca, situé à Hahotoé, préfecture de V6, connu sous le nom de Tsidé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par une rue de 12 m et au sud par la propriété DOGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27293 déposée le 01-02-07, Mlle HOUNDJAGO Amétowoyona, profession de Secrétaire Sténodactylo, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togomé et borné au nord par la propriété TOFA Koto, au sud par une rue existante de 16 m, à l'est par la propriété TOFA Koto, à l'ouest par une rue existante de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27295 déposée le 05-02-07, Mme BATCHASSIDO Kéméodo épouse HEMOU, profession de Fonctionnaire de Police, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la

République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anokui et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété AKAKPO Fianoko et au sud par une rue de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27296 déposée le 06-02-07, Mr BIGNANDI Sim-Ibozou, profession de Soldat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 21ca, situé à Kara Tomdè Site I, préfecture de la Kozah, borné au nord par le lot 683, au sud par le lot 687, à l'est par le lot 685 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27299 déposée le 07-02-07, Mr NUTASSEN Atsou, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 18ca, situé à Aného Afidenyigba, préfecture des Lacs, borné au nord et au sud par la Collectivité Koudéamenou, à l'est par la collectivité AGBADESSI et à l'ouest par la Collectivité APEDO Kokou Denis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27301 déposée le 07-02-07, Mr NANGBANGOU Flindja Sosthène, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 26ca74, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, borné au nord par une rue non dénommée de 20 m, au sud par les lots 225 et 226, à l'est par le lot 229 et à l'ouest par le lot 227.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme WIPF Adjo Emma et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27.304 déposée le 07-02-07, Mme AMEGAN Abléwavi Djigbodi épouse KLOUTSE, profession de retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République

togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Aflao Totsi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassoukopé et borné au nord par le lot 89, au sud par le lot 84, à l'est par le lot 88 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27343 déposée le 26-02-07, Mr AZIAGBE Komi Victor, profession de Maçon carreleur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 12ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe, borné au nord par la route de l'Atlantic Produce, au sud, à l'est et à l'ouest par la Collectivité Koho House.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27388 déposée le 26-03-07, Mr AITHNARO Kokou, profession de Psychologue à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 53ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots 1176 et 1182, au sud par les lots 1173b et 1180b, à l'est par une rue en projet de 16 m, à l'ouest par une rue en projet de 21 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27.398 déposée le 02-04-07, Mr AKILAM BAMAZE, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5ha 10a 00ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de ATEDA et borné au nord par un passage existant de 12 m, au sud par la collectivité AWIDEYA Payodinatom, à l'est par la route nationale N° 1 et à l'ouest par la propriété WARABAKA Yao.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Laboratoires BIOTIS PHARMACEUTICAL SA et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière
Ingrid A. AWADE